

LISTE DU MATÉRIEL À PRÉVOIR PAR LE CANDIDAT

DÉSIGNATION	QUANTITÉ
1) Le matériel courant du menuisier dont :	
Porte-mine 0,5mm	1
Gomme	1
Craie industrielle	1
Mètre	1
Règle	1
Équerre	1
Scie à main	1
Ciseaux à bois de 8 + 20 minimum	1 + 1
Porte embout + embout PZ2	1 + 1
Fraiseur pour perçage diamètre 3 mm	1
Tournevis cruciforme PZ2	1
Vêtements de travail	
Chaussures de sécurité	
Protection auditive	

2) Équipements tolérés

Vous êtes autorisé à apporter :

- Matériels électroportatifs et batterie en conformité (Câbles électriques en parfait état).
- Serre-joints et/ou presses rapides.

3) Consignes aux candidats :

- Excepté les outils figurant sur cette liste, aucun autre matériel n'est autorisé pour l'épreuve.
- L'usage des équipements tolérés reste soumis à autorisation des surveillants d'épreuve en fonction des règles de sécurité.
- Le candidat peut se voir refuser l'accès à l'atelier en cas de manquement aux règles d'hygiène et de sécurité (tenue complète et propre exigée).

CAP Menuisier Fabricant de Menuiserie, Mobilier et Agencement	2106-CAP MFMMA EP2 1	Session 2021
Épreuve : EP2 – Fabrication d'un ouvrage de menuiserie, mobilier ou agencement	Durée : 14h00 coef : 8	Page 1/1